



Erreur sur l'Etat des lieux

Par **thaliesan**, le **15/05/2013** à **16:15**

Bonjour,
Nous venons de déposer le préavis pour notre logement. Il s'agit d'une vieille demeure et l'Etat des lieux d'entrée nous a pris très longtemps. Nous avons fait le plein de la chaudière fioul en entrant, et pensions comme l'indiquait l'état des lieux d'entrée que l'eau chaude était fournie par un ballon. Malheureusement nous avons découvert, une fois en panne de fioul, que c'était cette même chaudière qui fournissait l'eau chaude. C'était une mauvaise surprise pour nous, qui avons pris cette maison en nous disant qu'en cas de cuve vide il nous resterait au moins l'eau chaude!!!!
Ma fille a écrit sur un mur avec un feutre à tableau blanc, et on peut encore un peu deviner quelques traits. Si l'agence veut en profiter pour garder la caution puis-je rétorquer par cette erreur sur l'état des lieux? Je sais c'est mesquin mais à la guerre comme à la guerre...
Merci beaucoup pour vos réponses...

Par **Boud**, le **15/05/2013** à **22:14**

Bonsoir,
Si l'erreur de chaudière sur l'état des lieux ne vous pas réellement causé de préjudice, c'est pas une exception que vous pouvez soulever pour vous exonérer de la "dégradation" (si je puis dire ainsi)
Cordialement